

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 25 MARS 2021

---ooOoo---

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/2 – Compte Administratif 2020 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/3 – Affectation des résultats 2020 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)
- 1/4 – Taux de la fiscalité directe locale 2021
- 1/5 – Budget Primitif 2021 – Budget principal (Ville) et budget annexe (patrimoine locatif)

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Déclaration d'état d'abandon manifeste – Expropriation
- 3/2 – Cession du foncier C2 nord

5 – PERSONNEL

5/1 – Revalorisation de la vacation horaire du pédiatre intervenant dans les structures petite enfance

5/2 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives 2021

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives 2021

8/3 – Attribution des subventions annuelles dans le cadre de projets ou équipements culturels

13 – DIVERS

13/1 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France – Contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2014 et suivants

14 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Etaients présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇAO, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, M. MENARD, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. LEDÉ, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, Mme DAOUDI, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, Mme ROBILLIART, M. VAILLANT.

Etaients représentés :

M. VANHOUTTE par Mme VETEAU ; Mme DELARUE par M. MENARD ; Mme LECONTE par Mme ADGNOT ; Mme LEROY par Mme ANSART ; M. MICMANDE par Mme ADGNOT ; M. GANSERLAT par M. BOSSUT ; Mme CORPLET par M. BLOUME ; M. CAMBIEN par Mme DUBRULLE ; M. DUHAMEL par M. JONCQUEL ; Mme HENNOT par Mme ANSART ; Mme BORTOLOTTI par M. JONCQUEL ; Mme GONZALEZ par M. MENARD ; M. TOUTIN par M. LEBON.

Mme DAOUDI, secrétaire, de séance, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait un point de la situation sanitaire qui dure depuis un peu plus d'un an

« Elle a entraîné beaucoup de difficultés dans la gestion des villes, mais aussi du dévouement et de la solidarité, des commentaires et des échanges de points de vue contradictoires.

Les situations économique et psychologique sont extrêmement difficiles.

Les progrès de la vaccination sont intervenus dans un temps record.

J'ai envoyé un courrier au Préfet de Région le 19 janvier dernier, lui indiquant que la Ville était disposée à mettre les équipements et les moyens logistiques à disposition pour organiser un centre de vaccination.

Le Préfet a répondu que, pour le moment, compte tenu de la disponibilité des vaccins, il prenait acte de la proposition et reviendrait vers nous le jour où cela serait possible.

J'ai réitéré le courrier le 19 mars parce que les professionnels de santé de Mons, médecins et pharmaciens, se proposent de nous aider à réaliser des vaccinations collectives.

Les autorités et responsables publics font au mieux pour s'adapter face à cette situation inédite. Il faut tenir, avec unité, responsabilité, modération, et en respectant le plus possible les règles.

Sur les questions de confinement, de couvre-feu, au-delà des règles à respecter, il faut lire entre les lignes des propos des responsables nationaux et faire preuve de responsabilité individuelle et collective.

La situation demeure dramatique.

On vit de plus en plus avec le virus.

Les élus doivent se montrer exemplaires. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux élus de faire un maximum de pouvoirs.

Je remercie sincèrement les 13 élus qui ont donné ces pouvoirs ce soir. Je sais que leur absence est, pour eux, très difficile. Je sais qu'il leur en coûte.

Mais le conseil municipal a été très bien préparé. »

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES

1/1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

M. LEBON

« On n'a pas eu le temps d'examiner le compte de gestion, indigeste. On ne nous le communique pas.

A quoi correspondent les immobilisations financières de 1,3 M€ ? »

M. BOSSUT

« Il est inhabituel de ne pas approuver le compte de gestion du comptable public.

Si on présente le compte de gestion c'est qu'il est en parfait accord avec le compte administratif.

M. DELBOUR n'a pas de liberté quant à la présentation du compte de gestion. En dehors des éléments de bilan qui sont propres au compte de gestion, il y a parallélisme parfait entre le compte administratif et le compte de gestion.

On y trouve, hors budget, un placement de 1,3 M€ depuis 5 – 6 ans, auquel on ne touche pas. Quand on en aura besoin, on le ressortira. »

M. LEBON

« On s'abstient parce qu'on n'a pas eu le temps d'étudier le compte de gestion. Il faudrait nous le transmettre dès que vous le recevez. »

M. ELEGEEST

« La communication des projets de délibération se fait dans les règles, et on continuera de les respecter.

C'est la première fois que je vois un débat sur le compte de gestion, qui est un document purement administratif. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

1/2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

M. BOSSUT présente le compte administratif 2020.

Les éléments ont été présentés plusieurs fois, en commission des finances et en bureau municipal.

Quelques éléments de comparaison

- Indicateurs qui vont être révisés compte tenu des changements des paniers fiscaux
- Interviennent dans le calcul de la DSC
- Interviennent dans le rang au titre de la DSU

Fonctionnement

Dépenses courantes : -8,84 % / BP2020 ; -5,4 % / CA2019

- Écart relativement faible au regard d'autres indicateurs économiques impactés par la crise
- En valeur absolue : -1,127M€ / CA2019

Recettes courantes : -1,6 % / BP2020 ; -1,8 % / CA2019

- Recettes non affectées : +0,73 % / BP2020 ; +1,44 % / CA2019
- Recettes affectées : -14,8 % / CA2019 soit -729K€ / CA2019

Charges RH : 13,54M€ ~ CA 2019

Résultat de fonctionnement ordinaire : 4,59M€ (+680K€ / CA2019) résultant d'une réduction subie de dépenses plus importante que la réduction de recettes, toutes 2 induites par les événements.

Dépenses et recettes exceptionnelles COVID (à distinguer des non-dépenses et des non-recettes qui par définition n'ont pas de traces comptables).

- Dépenses : 390 K€
 - 162 K€ matériel / fournitures / équipements divers
 - 120 K€ aides diverses CCAS
 - 108 K€ primes COVID aux agents de la Ville (y compris personnel mis à disposition)
- Recettes : 215 K€
 - 28 K€ aide de l'état (masques)
 - 140 K€ CAF soutien aux structures enfance / petite enfance
 - 47 K€ remboursement primes COVID

Analyse d'écarts 2019-2020 par fonction à distinguer ce qui relève crise sanitaire / autres causes

Dépenses courantes de fonctionnement (de CA 2019 à CA 2020)

- Police municipale : +7 % - Renforcement effectif, heures supplémentaires
- Restauration scolaire : -9,5 % - Fermeture pendant 1^{er} confinement
- Fêtes et cérémonies : -27 % - Feux d'artifice, autres événements
- Classes de découverte : -71 % - Contraire aux protocoles sanitaires
- Centres de loisirs : -20 % - Fermeture au printemps

Recettes courantes de fonctionnement (de CA 2019 à CA 2020)

- Aides aux associations : -53 % - Arrêt des locations de salles
- Salles de spectacles : -41 % - Billetterie salle Allende
- Centres de loisirs : -17 % - Fermeture au printemps
- Piscine : -65 % - Longues périodes de fermetures
- Expression musicale : +83 % - Réalisé 2019 non représentatif

Investissement

Dépenses investissement 4,94M€ (-49,79 % / CA2019)

- Opérations pré-Anru2 : Crèche Europe (450K€)
- Maintenance : 1 M€ << Moyenne habituelle
- Opérations d'équipement (hors Anru) : 3,45M€ (Divisé/2 CA2019)

- AMO Hôtel de Ville, CS Imagine, Vidéo Surveillance
- Soldes divers
- Vauban 1,125M€
- Acquisitions foncières : 682K€

- Restes à réaliser (sur budget 2021) : 1,278 M€

Recettes investissement 2,66M€ dont +50 % de FCTVA

Bilan global

Exercice isolé :

Section investissement :	-2,269 M€
Section de fonctionnement :	+5,045 M€
- Recettes - Dépenses ordinaires :	4,585 M€
- Produits - Charges exceptionnel(le)s :	460 K€
=>	2,776 M€ (~ 2017)

Après intégration résultat antérieur :

2,776 + 6,098 = 8,874 M€ (~ 2018) hors reports

8,874 - 1,278 = 7,596 M€ avec reports

Enseignements 2020

- La crise n'a pas gravement déstabilisé le budget de fonctionnement, mais a considérablement bouleversé les conditions de réalisation de celui-ci
- Non-dépenses > non-recettes
- Dépenses directement liées à la crise (2020) assez mesurées en proportion des masses budgétaires
- Gestion de crise n'implique pas (par anticipation de quoi?) un budget de crise (à priori) mais une adaptation dynamique aux circonstances
- Au-delà des effets mesurables, prévisibles à date (fin mars), inscriptions budgétaires proches d'une certaine normale
- Comparaisons peu pertinentes d'une année sur la suivante

« L'année 2020 a été une année exceptionnelle, également au titre du budget.

C'est la première fois, depuis de nombreuses années, que nos dépenses ordinaires de fonctionnement diminuent.

Elles sont inférieures au montant figurant au BP 2020, ce qui est normal.

Elles sont inférieures de 5 % par rapport à l'année antérieure, ce qui est relativement faible par rapport à certains indicateurs économiques (même si 5 % correspondent à 1,1 M€).

Pour ce qui est des recettes courantes, elles régressent également, de manière moins importante, en proportion, que les dépenses. Ce ne sont pas les recettes non affectées qui ont baissé (elles continuent de progresser, grâce à l'augmentation des bases fiscales et de la Dotation de Solidarité Urbaine). Par contre, les recettes affectées, issues des services tarifés, ont baissé de 15 %.

Un autre élément a peu bougé : les charges de personnel qui sont quasiment au même niveau qu'en 2019. La Ville a honoré tous les contrats durant le confinement.

Le résultat de fonctionnement ordinaire est de 4,6 M€, soit + 180 000 € par rapport à l'exercice antérieur. C'est quelque chose de subi, et non voulu.

Les dépenses d'investissement ont atteint les 5 M€, ce qui est un bon chiffre, en matière d'investissement.

Le bilan global montre :

- une section d'investissement déficitaire de 2,3 M€*
- un résultat de fonctionnement de + 5 M€
soit un résultat de 2,8 M€, équivalent à celui de 2017*

Le résultat cumulé est de 8,9 M€, équivalent à celui de 2018 ».

M. le Maire remercie Mme MARTIN et ses agents, qui ont tenu la barre des finances communales.

Mme BEAUVOIS

« Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de plus de 5,5 millions d'euros malgré cette année de crise sanitaire. Même si les recettes ont réduit plus fortement que les dépenses (et inversement déduction faite des dépenses et recettes exceptionnelles).

Le budget prévisionnel voté plus tardivement avait déjà anticipé une baisse de 424 K€, cet excédent dû à la baisse des dépenses de fonctionnement constatée sur presque tous les postes de dépenses, sauf la Police Municipale, nous interpelle fortement pour l'aide aux associations, en particulier les associations sportives et jeunesse. Pourquoi avez-vous contenu des aides alors que les associations vivent elles aussi cette période très difficilement. 43K€ non versés n'auraient-ils pas pu être utiles pour les associations particulièrement mobilisées durant cette année 2020. Si en réponse, votre argument est de nous dire que c'est la conséquence d'une activité réduite et certaines d'entre elles. Si leurs autres financeurs ont la même attitude, vous concurrez gravement à leur fragilité.

Or, on constate que l'Etat a maintenu sa participation à la commune à la hauteur prévue voire plus, imaginez un instant que les services de l'Etat adoptent cette attitude et révise le montant de leurs concours au regard des activités municipales elles aussi réduites qu'aurez-vous alors à dire à ce conseil municipal ?

Le gouvernement n'a pas baissé les recettes des collectivités locales. Ce n'est pas pour qu'elles épargnent (a fortiori pour une ville comme Mons qui épargne déjà structurellement), c'est pour qu'elles participent à l'effort de relance nationale. La Ville doit dépenser pour aider les Monsois plutôt qu'épargner (pour un rendement nul !).

Les besoins exceptionnels des Monsois et Monsoises sont énormes. On peut utiliser la période pour y répondre, en aidant les familles, en aidant les commerçants, bien plus que ce qui a été fait en 2020.

Ce serait une bonne gestion, solidaire du pays et solidaire des Monsois en difficulté.

Au total près de 10 millions d'euros sont le résultat cumulé de 2020. Ce qui vous donne la liberté d'agir pour soutenir nos citoyens les plus en difficulté d'autant que le rapport de la Chambre Régionale de la cour de Comptes nous rappelle nos mauvais taux de pauvreté et de chômage.

Concernant la section d'investissement, la situation financière est d'évidence moins bonne car plus d'1,6 million d'euros manquent pour équilibrer la section, serait-ce dû à une stratégie ancienne qu'il serait temps de revisiter ?

Nous persistons à affirmer que :

1) dans votre stratégie actuelle les excédents de fonctionnement ne peuvent, à eux seuls, financer les investissements à venir.

2) Les dépenses de fonctionnement doivent essentiellement améliorer le fonctionnement des services publics ouverts aux Monsois et Monsoises et d'y allouer les moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité.

3) la commune doit rester ouverte aux projets de ses partenaires locaux et donc des associations même s'ils sont un peu « originaux » et ne cadrent pas totalement avec vos critères habituels. »

M. le Maire

« Il y a des financements proportionnels aux activités. Le monitorat technique par exemple est lié à l'encadrement. S'il n'y a pas d'activité, il n'y a pas d'encadrement.

Vous nous dites « vous dégagez des moyens supplémentaires ». Toutes les villes, dans cette situation sont dans ce cas, sauf des cas particuliers comme celles qui ont un casino ou une station balnéaire.

Vous dites encore « beaucoup d'argent, alors que des Monsois sont dans la peine ». En réalité, notre gestion prévisionnelle nous montre que nos besoins seront importants dans les années à venir et qu'il faut préserver notre autofinancement. Je vous donne rendez-vous à la fin du mandat.

Nous avons assumé 390 K€ de dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire. Cela démontre que l'on a su s'adapter pour être aux côtés des Monsois (doublement de l'AMH, baisse des tarifs de la restauration scolaire...).

A l'occasion de cette crise, les français ont redécouvert l'importance du service public local. La Ville a été présente pour garder ses services ouverts et apporter des services d'exception.

Il faut souligner le rôle d'amortisseur des collectivités.

5 M€ d'investissement, c'est du soutien à l'économie locale et c'est beaucoup pour une ville de cette taille.

Je rappelle que la stratégie d'autofinancement en vigueur depuis longtemps à Mons est de plus en plus répandue. »

M. BOSSUT

« Une remarque sur l'équilibrage de la section d'investissement : elle est forcément déficitaire. Les recettes sont forcément liées aux dépenses.

Il n'y a jamais de financement à 100 % ; c'est une impossibilité majeure.

Il est indispensable de dégager de l'autofinancement en section de fonctionnement, ce qui permet d'amorcer la pompe de la section d'investissement. »

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Adopté :

- 29 voix pour,
- 5 voix contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

1/3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 voix contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

1/4 – TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

M. le Maire

« C'est la fin d'une taxe historique, la recette de taxe d'habitation, pour notre ville qui ne compte quasiment pas de résidences secondaires.

Avec un taux inférieur à 20 % depuis des années, nous avons fait économiser plusieurs milliers d'euros aux familles monsoises.

Sur le principe de la réforme, côté ville, c'est une petite révolution.

Je déplore le fait que les communes qui ont été les bons élèves sont définitivement perdantes. Si nous avons eu un impôt plus élevé à Mons, on aurait été durablement compensés de manière plus importante. Nous sommes désormais victimes du fait d'avoir peu sollicité les contribuables monsois.

La Ville percevra désormais la part d'impôt foncier auparavant perçue par le Département. »

Mme ROBILLIART

« Notre groupe va s'abstenir, en effet la délibération indique que c'est en accord avec la commission financière or la commission n'a pas réellement son mot à dire.

Même si les informations, lors de cette commission, sont présentées de façon très pédagogique, cela ne reste qu'une information descendante sans débat ni discussion autour des éléments présentés ».

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

1/5 – BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL (VILLE) ET BUDGET ANNEXE (PATRIMOINE LOCATIF)

F. BOSSUT présente le projet de budget primitif 2021.

Ce fut un exercice délicat d'élaborer du BP 2021.

Le budget primitif exprime, en fonction de multiples et directs facteurs de contingence internes et externes (majoritaires en fonctionnement), et d'éléments d'orientation issus du ROB (choix d'investissement) :

- des conditions de faisabilité
- dans le respect du principe d'équilibre comptable
- primitif → possibilité d'évolution (DBM)

Fonctionnement

Dépenses courantes :

- **Attention** BP-CA 2020 < BP-CA 2019
- Et BP 2021 > BP 2019 (~ année de réf?! - voir tableau)
- Et BP 2021 > CA 2019 (+1,3 M€)

Si on fait (néanmoins) des comparaisons de BP2020 à BP2021

- Dépenses (ordinaires) en augmentation de 2,49 %
- Recettes (ordinaires) en augmentation de 1,25 %

→ *c'est une exception aux principes de base*

Analyse d'écart sur les dépenses de fonct. ordinaires

3 facteurs principaux :

- **RH (Recrutements... suspendus, différés, créations)**

+6,28 % / CA2020 (pourtant peu impacté par la crise)

- DGS, collaborateur de cabinet, PM, chargé de mission éco.
- Primes diverses (grand âge, précarité, Ségur, mobilité douce...)
- Renfort CCAS, Fin, RH ... écoles (mesures sanitaires)
- Agents espaces verts

- **Nouvelles mesures**

- Diversification ALSH
- Crèche Europe sur 1an, réduction d'effectif crèche JB

- **Crise sanitaire**

- Classes de découvertes, piscine, fêtes et cérémonies
- Subvention d'équilibre budget annexe

Dépenses courantes de fonctionnement (de BP 2019 & BP 2020 à BP 2021)

- Classes de découverte : +21 % BP2020 et -26 % BP2019
- Piscine : +6 % BP 2020 et -2,7 % BP 2019
- Eclairage public : -4,88 % BP 2020 et -6,51 % BP 2019

Centres de loisirs : +26 % BP 2020 et +20 % BP 2019

Dépenses exceptionnelles

- 58 K€ matériel / fournitures
- 45 K€ prime aux commerçants (30 bénéficiaires)
- 53 K€ trop perçu 2020 réussite éducative
- 24 K€ actions correspondant à fonds dédiés perçus avant 2021, mais non réalisés pour cause crise sanitaire

- 40 K€ régularisations sur exercices antérieurs (service antenne, conso électricité)

Recettes courantes : 25 M€

- Dotations

- Etat : +1,69 % / CA2020 (DSU) - Montant : 9,930 M€
- Mel : AC+DSC+FPIC - Montant (~) : 2,815 M€

→ + de la moitié de nos recettes !!!

- Fiscalité (compensations comprises)

- 2020 TH + TF + Compensations = 6,5 M€
- 2021 TF [*coco] ~ 6,5 M€ (à ajuster à l'enregistrement des rôles supplémentaires)

- Divers

- DMT0 530 K€ etc...

80 % recettes non affectées

Autres recettes (tarifications) :

Niveau 2020 inférieur à 2019

Effet volume (à la baisse/normale)

→ pertes : piscine, spectacles, location de salles

→ fermeture partielle crèche JB

Effet prix (nul)

→ gel des tarifs jusqu'en septembre 2022

Bilan prévisionnel section fonctionnement :

Dépenses/recettes ordinaires : + 2,830 M€

Dépenses/recettes exceptionnelles : + 1,230 M€ (issues principalement DPV <-> opérations d'investissement – 1,4 M€)

→ Autofinancement, épargne (nette = brute = « de gestion ») : 4 M €

Investissement

Autofinancement (préfinancement) complété par du **cofinancement** (post financement) → une **réserve budgétaire** (qu'on retrouve comptablement en excédent de fonctionnement au BP)

Budgétairement, opérationnellement, conceptuellement →

Temps long (+sieurs années) →

Fluctuation importante, **effet de cycles** →

La visée annualisée est trop étroite →

vision large avant et après l'année considérée

P.P.I. : compte tenu des incertitudes du moment... programme plutôt qu'un plan

« Quand le bâtiment va, ... »

le fort niveau d'investissement

33,4 millions d'euros sur les 5 dernières années

+ 10,4 M€ en prévision 2021 (reports compris)

+ projets à venir

→

> **Soutien fort à l'économie locale**

> **Adaptation/Amélioration continue de notre patrimoine (équipements, transition énergétique, environnement...)**

Détail précis de toutes les inscriptions budgétaires – annexe des docs budgétaires

Les + « lourds » :

- ANRU : rénovation crèche Joséphine Baker
- Opérations (hors ANRU) : Hôtel de Ville, Programme La Paix, ...
- Maintenance : Ad'ap (multitude petites opérations) ; Chgt serveur, Espace Famille,...
- Acquisitions foncières : maison J. Jaures, garages Lacordaire, ...

Taux de réalisation : ???

Reports : Vauban, Galion, ... (taux réal. 100 %)

Recettes : 2,36 M€

- 1 M€ cofinancements auquel on peut ajouter 1,4M€ DPV soit 2,4M€ en 2021
- FCTVA : 650 K€
- Cessions terrains VdM : 470K€

Bilan (prév.) de la section d'investissement :

→ 10,4 M€ - 2,36M€ = -8,04 M€

Équilibre des sections 2021

- **Déficit d'inv. 2021** : -8,04 M€
- **Excédent fonct. 2021** : 4,06 M€
 - viré à la section d'investissement
- **Résultat 2020** : 8,87 M€

> couverture du solde de déficit d'investissement : 3,98 M€

> suréquilibre de fonct. 2021 : 4,89 M€

M. LEBON :

1 bonne nouvelle

1 mauvaise nouvelle

1 nouvelle plus que mauvaise : inadmissible

La bonne nouvelle : le CCAS maintien de BP à BP. Après les débats du ROB, on a bien fait d'insister.

La mauvaise nouvelle : dans le rapport de la CRC, le PPI réclamé depuis 2019 n'a pas été communiqué. Pourquoi ? Je demande un plan stratégique, de transition énergétique (La CRC est plutôt d'accord avec ça) et un plan pluriannuel de fonctionnement, pour évaluer les grandes tendances.

L'inadmissible : la baisse des subventions de fonctionnement aux associations, de 40 000 €, et la baisse des aides aux clubs de sports, de 60 000 €, soit 12 % de baisse. Ça ne se fait pas dans les autres communes. Ce n'est pas un bon message et un coup de massue pour les bénévoles.

M. BOSSUT

« Je n'ai pas énormément de réponses à donner, car il n'y a pas vraiment de question.

Sur un budget 2021 qui propose de faire 30 millions de dépenses dans tous les secteurs, vous vous arrêtez sur 2 choses avec une présentation que je trouve intellectuellement douteuse ; c'est euphémisme.

Je pense que vous savez que ce vous dites n'est pas vrai.

Tout le monde sait que c'est un propos de nature exclusivement politique, de montrer qu'on n'est pas d'accord. Cela pourrait se faire dans des propos plus mesurés.

On n'a pas le droit de dire ce qui n'est pas. Cela rend un mauvais service à la démocratie, la décrédibilise.

Vous pouvez ne pas être d'accord et dire que vous auriez préféré ceci ou cela. Je le regrette. Chacun choisit ses armes. Je trouve ça un peu désolant. Ce n'est pas la première déception que j'aurai de certains discours. »

M. le Maire

« Je rejoins totalement les propos de Francis BOSSUT ;

Sur la question du CCAS, vous pourrez écrire : « c'est grâce à nous qu'ils l'ont fait »

Sur le PPI : « on ne nous dit pas tout »

Concernant les subventions associatives, Sylvie ANSART et Cédric BLOUME vous répondront.

Pour être issu du monde associatif, connaissant les liens entre les associations, les clubs et la ville, je sais que nos partenaires associatifs sauront parfaitement identifier où est la vérité.

330 K€ + les reports, cela fait la même somme qu'en 2020.

Vous m'avez souvent déçu, mais là, par cette présentation, vous tombez dans de la petite politique politicienne ; c'est inadmissible.

Vous êtes dirigeant de club et vous savez parfaitement que le monitorat technique est financé en fonction de l'activité et si les cours ou séances n'ont pas lieu, on ne peut pas les payer ; le règlement, les dispositions votées ici le prévoient et cela, vous le savez.

C'est consternant !

Vous avez dit : « il y a quelque chose de délibéré là-dedans »... et pourtant, vous étiez avec nous, vous savez comment nous fonctionnons.

Mettez des limites, regardez où la politique vous entraîne M. LEBON.

Si j'avais à résumer, c'est un budget solide et rassurant pour les Monsois. La Ville fait ce qu'elle peut pour être à côté des Monsois :

- *maintien des taux de fiscalité,*
- *gel des tarifs,*
- *en ce qui concerne la restauration scolaire, on va aller à Egalim et on s'engage à ne pas toucher aux tarifs,*
- *des postes créés à la Police Municipale,*
- *des renforts aux ressources humaines, aux finances,*
- *le développement des ALSH,*
- *les dépenses liées au COVID,*
- *un formidable effort d'investissement concernant :*
 - *l'enfance, la petite enfance),*
 - *les performance énergétique, comme ici pour ce bâtiment emblématique : on préfère l'action, la démonstration (le retour d'investissement est très long ; c'est une volonté politique),*
 - *le cadre de vie,*
 - *le Fort,*
 - *la maintenance de nos équipements,*
 - *la préparation de l'avenir : les acquisitions foncières.*

On est aussi aux côtés des partenaires sportifs et culturels, en soutien à l'économie et au commerce. Nous avons recruté un chargé de mission économique, hors compétence, mais là aussi c'est faire preuve de volontarisme.

Ce budget est rassurant, solide, pour les Monsois.

Pour nos agents qui ont fait un travail exemplaire, nous nous sommes engagés à donner un coup de pouce à la prime annuelle d'ici la fin du mandat.

C'est un budget agile. Si on retombe dans des situations d'urgence, nous nous adapterons de nouveau pour être aux côtés des Monsois. »

Adopté :

- *30 voix pour,*
- *5 contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).*

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3/1 – DECLARATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE – EXPROPRIATION

M. JONCQUEL

« Il s'agit d'une démarche engagée par la MEL à partir de 2018.

Nous avons immédiatement décidé de faire partie de l'expérimentation.

Depuis, fin 2020, la MEL a engagé une phase opérationnelle, qui permet à la collectivité, via un opérateur la Fabrique des Quartiers et un outil une concession d'aménagement.

- *De se rendre propriétaire des biens dégradés, vacants, lorsque les propriétaires n'engagent aucune démarche.*
- *De réhabiliter les immeubles pour les remettre sur le marché.*

A Mons, selon le fichier LOVAC, on compte environ 120 logements potentiellement vacants (1,2 % du parc) ... cela ne comptabilise bien évidemment la vacance technique, liée à des changements de locataire, ou de propriétaire.

A l'échelle de la Ville, le taux de vacance normal est de 4 %, il a augmenté de manière conjoncturelle avec les effets des programmes de rénovation urbaine à environ 7 %.

Parmi les logements potentiellement vacants repéré dans le fichier LOVAC, le service urbanisme a fléchi les logements nécessitant une intervention :

- *Les logements vacants dans des maisons individuelles,*
- *Sur des immeubles entièrement vacants,*
- *Dans des secteurs présentant des enjeux sociaux particuliers,*
- *En croisant information de terrain, d'urbanisme, des services fiscaux...*

Il en ressort un périmètre de veille de 30 logements sur lesquels il est utile de focaliser l'intervention.

Sur ces 30 logements, la Ville et la Fabrique des Quartiers peuvent mobiliser les outils incitant les propriétaires à rénover leurs bâtiments :

- *Diagnostic,*
- *Mobilisation du propriétaire, et intermédiation,*
- *Conseil,*
- *Mobilisation des aides financières (ANAH, PIG,...),*
- *Voire au cas où les choses n'évoluent pas : procédures d'acquisition (bien sans maître, succession vacante, état manifeste d'abandon, expropriation.*

L'avis du conseil municipal est sollicité pour engager une procédure d'expropriation pour une maison en état manifeste d'abandon, située au 7 de la rue Carnot.

Ensuite, après acquisition par la MEL, la Fabrique engagera la requalification du bien pour le remettre sur le marché.

Nous sommes prescripteurs, dans un travail de veille, d'orientation et de mobilisation des leviers opérationnels. Mais nous n'avons pas de responsabilité opérationnelle, nous donnons un avis.

Que j'espère positif au regard de l'enjeu, de la qualité du travail technique et de l'impact que cela peut avoir en termes d'accès au logement et de rénovation des quartiers anciens. »

Mme BEAUVOIS

« Cette délibération répond à l'intervention qu'on avait eue au moment du ROB.

Merci pour ces précisions. »

Adopté à l'unanimité.

3/2 – CESSION DU FONCIER C2 NORD

M. JONCQUEL

« Ce projet de délibération fait suite à une délibération de la fin 2020.

Le projet se situe entre la rue du Périgord et Equilibre.

Le foncier appartenant à la ville sera cédé à Notre Logis pour une opération de diversification.

Action Logement mobilise des fonds sur les quartiers prioritaires qui en ont besoin, pour diversifier l'offre de logements, en réponse aux besoins de tous.

Galion : logement locatif social largement amélioré et renouvelé

Equilibre : accession à la propriété

La Pépite : locatif intermédiaire, pour des personnes qui ont des revenus juste au-dessus des plafonds du logement social.

Notre Logis va produire des logements en accession sociale à la propriété (PSLA : Prêt Social Location Accession). En contrepartie, l'aménageur, la Ville, met à disposition le foncier à l'euro symbolique.

44 logements en 2 bâtiments en R+4 et R+5.

Une architecture résidentielle sobre, élégante, à l'aspect lisse et rainuré.

Une performance énergétique RT 2012 – 10 %, soit 50 Kwh.

On aurait voulu informer les riverains en direct, faire une réunion. Cela nous manque. Nous nous adresserons aux riverains en direct dans les semaines qui viennent.

Nous attendons ce projet depuis 2009. »

M. LEBON

« Merci de la présentation. Vous avez répondu à toutes nos questions.

On votera contre : ce n'est pas une bonne idée de redensifier à cet endroit. »

M. le Maire

« Notre crédo, pour notamment combattre l'étalement urbain et ses effets, c'est réconcilier densité avec qualité urbaine. »

Adopté :

- 30 voix pour,
- 5 voix contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

5 – PERSONNEL

5/1 – REVALORISATION DE LA VACATION HORAIRE DU PEDIATRE INTERVENANT DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Adopté à l'unanimité.

5/2 – MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS MUNICIPAUX OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION FIXEE PAR DELIBERATION EN DATE DU 25 JUIN 2015

Adopté à l'unanimité.

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES 2021

M. BLOUME

« Nous n'avons rien supprimé.

Vous auriez pu venir me voir. Je vous aurais répondu à vos interrogations.

Vous êtes 2 sur 5 à avoir mon numéro de téléphone portable ; les services ont accès à mon agenda.

Vous auriez pu, lorsque vous étiez dans la majorité, venir me voir. A l'époque, vous votiez pour.

Ce soir, vous avez une posture qui rime avec imposture.

Je vais vous parler de chiffres et de fond.

Sur le fonctionnement, l'Harmonie a réduit sa demande. Les associations sont aussi responsables et calent leur demande sur leurs besoins. Elles n'avaient pas tout consommé en 2020.

Rattachement : droit de tirage sur N-1 (vote subventions complémentaires).

C'est la réalité de notre soutien.

Pour le Centre Social Imagine, nous avons fait 460 K€ de travaux l'an dernier ; en matière de fonctionnement on passe de 148 577 € à près de 152 KF.

Pour Caramel, le fonctionnement a augmenté de 6 000 € en 2020. On le maintient (reports).

En 2021 : 331 250 € de soutien + les rattachements de 2020 : 47 000 €, ce qui fait un total de 380 K€.

C'est très comparable aux années précédentes.

Il y a aussi des associations qu'on a relancées. Ce sont des gens responsables.

Au fond, malgré le COVID, il y a quand même eu des actions. Les associations ont continué à fonctionner (social, accompagnement, activités invisibles pour une partie de la population).

Fin 2020, nous avons accordé une subvention d'équilibre à La Cabane dans les Arbres.

Les bénévoles savent qu'on est à leurs côtés (accompagnement, communication, chômage partiel, prise en main des outils légaux et numériques).

Ils ont tous bossé. Je les remercie. »

M. LEBON

« Merci de ces explications. Je suis rassuré.

Il aurait fallu attribuer des subventions et demander aux associations de faire quand même malgré les difficultés. »

Mme CORPLET, MM. LEDE et LEBON (pour M. TOUTIN) ne prennent pas part au vote.

Adopté :

- 28 voix pour,
- 4 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2021

Mme ANSART

« J'ai dressé un journal de bord.

16 mars 2020 : au niveau sportif, la vie s'arrête.

On a accompagné les clubs dès le 13 mai, en visio. On a pris les contacts, et, au fur et à mesure, on a aidé à mettre en place des protocoles, on a été proactifs.

On a ouvert nos équipements dès le 15 juin, alors que d'autres villes ont ouvert en septembre.

Durant l'été, nous avons ouvert les équipements pour accompagner la demande des clubs.

M. MAENHOUT et ses collègues ont un fort sens du service public.

Avec l'aide des services, les clubs ont pu poursuivre la pratique des sports en extérieur.

Les principes du service public sont la continuité, l'égalité, la mutabilité.

En septembre, on a repris.

Le 29 octobre, nouveau confinement, moins strict. Pour les sports, tout a été stoppé.

On a retravaillé en visio.

Le déconfinement de fin novembre a permis la seule reprise du foot en extérieur et les autres au 15 décembre.

On a fait 6 visio avec la quasi-totalité des clubs en plus du soutien et de la mise en place en back office de l'assistance au chômage partiel.

Le droit commun au chômage partiel existe pour les clubs, avec une prise en charge à 100 %.

Quand on décide d'emploi 1 CDI à 35 H, on doit l'assumer.

Le monitorat technique ne remplace pas le droit commun.

Pour les subventions 2021, M. MAENHOUT a appelé chaque association pour retravailler leur budget avec elles. On n'attribue les subventions que sur la base de budgets.

Les montants ont été travaillés avec les clubs.

Oui, il y a une baisse parce que les clubs ont fonctionné moins.

2 exemples monsois :

- *Le président du tennis de table, arrivé en juin 2019, m'a dit : « ce que fait la ville de Mons pour les clubs, c'est extraordinaire. Quelle chance on a »*
- *L'escalade, une très belle école de sport. Un club implanté sur 3 villes : Mons, Villeneuve d'Ascq et Ronchin. Allez voir combien donnent Villeneuve d'Ascq pour 600 licenciés et Ronchin, par rapport à Mons.*

Il est dommage d'en arriver là.

Je suis encore plus étonnée, parce que je le vois en visio, M. LEBON !

Les clubs nous font confiance. Ils sont tous traités à la même enseigne. »

Mme ROBILLIART

« Même si le monitorat technique est lié à l'activité, il n'en reste pas moins que les structures associatives, compte tenu de la crise, vont (sans doute) être amenées à rembourser des cotisations 2020/2021 ou ne pas appeler tout ou partie de la cotisation 2021/2022 et elles auront besoin de soutien (financier) pour y parvenir.

Nous souhaitons une incitation et un accompagnement de ces associations pour proposer des projets novateurs qui leur permettraient de fonctionner malgré les contraintes sanitaires et dans le respect de celles-ci.

Pour ne pas être dans le yakafokon, nous avons en tête quelques propositions :

- Ouvrir le parc du Barœul pour la pratique d'activités physiques.*
- Ouvrir les salles pour les plus fragiles autorisés à pratiquer (ex handisport).*
- Proposer aux clubs ayant de pratiques d'extérieur de s'associer avec des clubs de pratiques intérieures et qui sont à l'arrêt pour proposer des projets communs. C'est peut-être aussi le moment de se pencher sur l'idée du coupon sport déjà évoquée devant vous et de laisser les associations développer leurs projets pour fonctionner malgré tout. »*

Mme ANSART

« Normalement, actuellement, en extérieur le maximum est de 6 pratiquants dont l'encadrant. Il y va de notre responsabilité collective.

Pourquoi ouvrir un équipement dans ces conditions ? On a des demandes tous les jours.

Lisez les décrets ! On ne fait pas n'importe quoi, et on ne le fera pas. »

Mme DA CONCEIÇÃO et M. LEBON ne prennent pas part au vote.

Adopté :

- 29 voix pour,*
- 3 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »).*

8/3 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DANS LE CADRE DE PROJETS OU EQUIPEMENTS CULTURELS

M. BLOUME

« Par moments, je me dis que je suis l'adjoint du non essentiel.

On ne va jamais au-delà et jamais en-deçà de ce qui est autorisé.

D'habitude, je vous parle de la programmation d'Allende.

Ils ont bossé, à la culture, et apporté un max aux élèves.

Le plateau d'Allende et du Trait d'Union sont beaucoup utilisés pour des résidences d'artistes.

Les studios marchent presque à plein (pour les pro).

Actuellement, allez à la bibliothèque, mettre la tête dans une lampe et écouter.

Je remercie toute l'équipe, qui a pris part à la distribution de colis, et passe des coups de fils aux aînés. »

Adopté à l'unanimité.

13 – DIVERS

13/1 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

M. le Maire

« Je tiens à adresser 3 remerciements :

- aux magistrats, pour leurs préconisations, leurs recommandations pour la gestion des moyens publics. La Ville est dotée de tous les équipements coûteux (piscine, école de musique, bibliothèque). Elle est dans une phase historique de transformation. Et sa situation financière est qualifiée par les magistrats de la CRC qui soulignent aussi la maîtrise de nos charges de fonctionnement.

- à Francis BOSSUT, pour avoir mené la stratégie financière vertueuse.

- à mes services. Nous avons vécu ce contrôle dans des conditions extrêmement difficiles. Nous avons reçu la notification le jour même des funérailles de Monsieur LAVOINE. La mission de contrôle était concomitante avec le renouvellement du conseil municipal en mars, l'organisation des élections, un conseil d'installation reporté à fin mai, le contexte sanitaire inédit auquel il a fallu nous adapter. J'adresse mes remerciements les plus vifs, les plus sincères aux 4 cadres qui ont remplacé le DGS et fourni tous les documents demandés par la Chambre. Il s'est agi d'un énorme exercice de collecte, de traitement des informations. Yannick JOURDAIN, Christophe LAMBIN, Blanche MARTIN et Véronique DELAHAYE ont assumé ces tâches avec un sens du service public exemplaire. J'ai pu compter sur eux à chaque instant. On peut tous s'associer à ces remerciements. »

M. VAILLANT

« Je suis très content d'avoir un micro, et j'espère le garder jusqu'en 2026.

On ne s'oppose pas par principe.

Il ne faut pas partir sur des présupposés, mettre des étiquettes.

Pour le rapport de la CRC, c'était très intéressant.

Ça nous conforte dans notre analyse de la situation de la commune.

Manque de visibilité opérations d'équipement

Egalement rénovation thermique (p. 29) – mise en place d'un service énergie ?

Allende : quel gain espéré ?

Maison des projets : largement sous-utilisée. Quel avenir pour cet investissement ? »

M. LEBON

Propreté urbaine. Il apprend qu'il y a un règlement d'avril 2015. Il faut le communiquer aux Monsois.

Sur l'organisation du travail, beaucoup d'arrêts maladie : quid de l'organisation ?

Points noirs : centre et commerces – inégale attention + inégalité du tri sélectif, uniquement dans le « Nouveau Mons ».

Il ne faut pas aborder les déchets uniquement par le côté visuel, également par la pollution. La petite taille du déchet ne doit pas être ignorée.

Les services disposent-ils du matériel adéquat (aspirateur) ?

Bonne dynamique citoyenne sur le zéro déchet.

Absence de dispositifs d'évaluation : impacts.

Problème des déjections canines : distribution de sac ?

14 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 7 EN DATE DU 28 MAI 2020 DONNANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONS DIVERSES

Question écrite posée par M. LEBON : Pouvez-vous nous dire ce qui a été fait ou est prévu pour la vaccination des aînés dans les structures de la ville ? Quelles aides et accompagnements sont mis en place pour la vaccination des aînés monsois hors structure ?

Mme ADGNOT :

« EHPAD :

La campagne de vaccination des résidents à l'EHPAD a démarré fin janvier ; le vaccin administré est le Pfizer BioNTech. Pour votre information, un parcours vaccinal complet avec ce vaccin compte 2 injections, distantes de 3 semaines, suivie d'une période de 14 jours après la seconde injection, 14 jours au terme desquels on considère que la personne est protégée des formes graves de la maladie.

La campagne de vaccination des résidents à l'EHPAD a donc démarré fin janvier et s'est achevée trois semaines plus tard par la 2^e injection. 97 % des résidents sont vaccinés et considérés comme protégés des formes graves depuis tout début mars.

Résidence autonomie :

En ce qui concerne la résidence autonomie les Cèdres, la situation est différente. En effet, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, en début d'année, ne se positionnait pas quant à l'organisation prochaine d'une campagne de vaccination dans les résidences autonomie, invoquant une décision ministérielle

qui tardait à arriver. Fin janvier, compte tenu de l'absence d'information, nous avons décidé d'organiser nous-mêmes la vaccination des résidents par la prise de rendez-vous en centres notamment et la conduite dans ces centres. Le vaccin administré est également le Pfizer BioNtech.

La vaccination a été échelonnée en fonction de la disponibilité des doses sur la métropole. Une partie des résidents a effectué le parcours vaccinal complet, l'autre partie est dans l'attente de la 2^e injection. A terme, soit début avril, 80 % des résidents auront reçu les deux injections et seront considérés protégés des formes graves au 21 avril prochain.

Pour les personnes âgées vivant à domicile :

En ce qui concerne les retraités monsois vivant à domicile, je vais devoir d'abord vous retracer l'évolution, depuis janvier 2021, des publics éligibles et des vaccins mis à leur disposition.

La vaccination par le vaccin Pfizer BioNtech en centre de vaccination est ouverte aux plus de 75 ans sans condition de santé depuis fin janvier.

Fin février, la France a reçu le vaccin Astra Zeneca qui a d'abord été réservé aux 50-64 ans présentant des comorbidités. L'Astra Zeneca est alors administré par les médecins.

Début mars, L'Astra Zeneca a été ouvert aux 65-74 ans présentant des comorbidités, toujours administrés par les médecins.

Depuis la mi-mars, le vaccin est disponible en pharmacie pour les personnes de plus de 50 ans présentant des comorbidités.

Le 19 mars, la Haute Autorité de santé a recommandé de n'administrer le vaccin Astra Zeneca qu'aux plus de 55 ans.

Notre accompagnement en centre de vaccination :

Le CCAS accompagne au cas par cas les personnes âgées qui le sollicitent depuis que les centres de vaccination des villes voisines sont ouverts, et les vaccins disponibles. Force est de constater que les demandes sont peu nombreuses.

Avec l'approvisionnement des professionnels de santé en Astra Zeneca, c'est la médecine de ville qui gère directement les prises de rendez-vous avec les personnes désireuses de se faire vacciner, les pharmaciens en font de même avec leurs clients. C'est un accompagnement de proximité sur lequel nous ne disposons pas d'informations, ce sont des données de santé gérées directement entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et les professionnels. »

Fin de la séance à 23 H 30.